



Association des Donneurs de Voix
Bibliothèque Sonore de BOURG-EN-BRESSE
50 avenue Amédée Mercier 01000 BOURG-EN-BRESSE
Tél. 04 74 24 85 96

Compte-rendu de la réunion annuelle d'information
du samedi 22 octobre 2022

La réunion annuelle d'information de la Bibliothèque Sonore de Bourg-en-Bresse s'est tenue le samedi 22 octobre 2022 à la Maison de la Culture et de la Citoyenneté à Bourg-en-Bresse. Elle a réuni 38 personnes.

La présidente Agnès SOTTY ouvre la séance en remerciant de leur présence

- Mme Yvonne GAHWA Conseillère Municipale, membre de la commission Solidarité et Droit humain, représentant M Jean-François DEBAT Maire de Bourg-en-Bresse
- Madame Carine MAITREPIERRE, chargée de Mission Handicap Accessibilité à la Ville de Bourg
- Monsieur Ignace DI PHILIPPO, vice-président du LIONS CLUB de BROU

Et les nombreux adhérents, bénévoles et amis.

Elle présente les excuses de : M Jean-François DEBAT, Maire de Bourg-en-Bresse
du Lions Club de Bourg spirales

Plusieurs personnes ont été empêchées en raison de la date et des circonstances (vacances scolaires, pénurie de carburant...)

La présidente Agnès SOTTY donne quelques informations générales

Cette réunion n'est pas une Assemblée Générale ; il n'y a ni votes, ni élections, ni approbation de comptes.

La Bibliothèque Sonore de Bourg est l'une des 110 Bibliothèques Sonores de France, appartenant toutes à l'Association Nationale des Donneurs de Voix (ADV) créée il y a 50 ans par le Lions Club.

L'Assemblée Générale nationale vient d'avoir lieu à Verrières le Buisson avec la représentation ou le pouvoir de chaque Bibliothèque Sonore (BS).

A la tête de l'ADV il y a un président national qui donne une délégation de présidence au président de chaque bibliothèque sonore.

Chaque Bibliothèque Sonore a son autonomie financière et de fonctionnement. Au niveau national, le trésorier et la secrétaire sont les seuls salariés.

Les Bibliothèques Sonores ne fonctionnent qu'avec des bénévoles. Les uns sont "Donneurs de Temps" d'autres sont Donneurs de Voix.

Grâce à l'appartenance à l'ADV, les Bibliothèques Sonores bénéficient d'agrément ministériels :

- La Reconnaissance d'Utilité Publique (elle permet d'établir des reçus fiscaux)
- L'exemption de droits d'auteur (autorisation d'enregistrer les ouvrages)
- Agrément Jeunesse et Education Populaire
- Agrément comme Association complémentaire de l'Enseignement Public

Ghislaine LUGOL, trésorière, mais aussi Donneur de Voix, parle du fonctionnement

La Bibliothèque sonore de Bourg-en-Bresse a 35 ans.

Ghislaine présente les animateurs présents et en particulier François que des ennuis de santé ont éloigné quelques temps et que toute l'équipe est ravie de retrouver ce jour.

- Les **Audioclecteurs** sont les bénéficiaires des services de la Bibliothèque Sonore. L'Audioclecteur doit fournir un justificatif attestant sa difficulté à accéder à la lecture. Il n'y a pas de frais d'inscription.

Actuellement nous comptons 172 audioclecteurs parmi lesquels 62 "scolaires". L'audioclectrice la plus âgée porte allègrement ses 102 ans. Elle est présente parmi nous ; c'est une grande lectrice.

- Les "**Donneurs de Temps**" (10 personnes) animent les permanences du mercredi après-midi, accueillent les audioclecteurs pour les prêts et retours des CD, regarnissent les enveloppes qui partiront par la Poste (en gratuité postale Aller et Retour).

Il est très important pour nous que les audiolecteurs établissent une liste de souhaits (ou de préférences) afin de les servir au mieux. Deux fois par an est diffusé un CD des nouveautés enregistrées.

- Les **“Donneurs de Voix”** enregistrent à leur domicile, par ordinateur, les ouvrages qui enrichiront le catalogue, ou qui sont demandés par les audiolecteurs.

Actuellement il y a **21 Donneurs de Voix et 10 en formation** (il s’agit le plus souvent de personnes retraitées mais nous venons d’inscrire une lycéenne).

La convivialité a un peu souffert de cette période post-covid et du récent changement de logiciel. Il faudra resserrer les liens et créer des moments de rencontres.

Il est à noter que depuis le début de l’année **55 nouveaux titres** ont été enregistrés. Notre catalogue compte plus de **3 000 titres** auxquels il faut ajouter les **publications locales** : Voix de l’Ain, C’est à Bourg, Ici c’est l’Ain, le grand Mag, et les **revues nationales** : Historia, Géo, Notre Temps, 60 millions de Consommateurs.

A titre d’information : pour 1 heure d’écoute, il faudra au Donneur de Voix environ 3 heures de travail.

Les heures de bénévolat s’élevaient à 4 342 heures pour l’année 2021.

Seuls les bénévoles paient une cotisation qui est de 10 € depuis cette année.

Jean BRANCIARD, technicien informatique parle du nouveau logiciel et de l’appareil VICTOR

Depuis plusieurs dizaines d’années un grand nombre de Bibliothèques Sonores utilisaient un logiciel, spécialement étudié par l’un des bénévoles de l’Association, pour gérer tout le fonctionnement de la Bibliothèque Sonore.

Après 4 ans d’étude, par le bureau national, voici que la totalité des 110 Bibliothèques Sonores s’est trouvée obligée de changer de logiciel et de migrer vers **“Orphée”**, un gros logiciel calqué sur la BNF (Bibliothèque Nationale de France). Nous avons dû changer au mois de mai. C’est un outil complexe et notre formation (trop réduite) est toujours en cours. Avec de la patience et du temps nous maîtriserons petit à petit !

En ce qui concerne les Donneurs de Voix, les propositions d’enregistrement sont dorénavant à soumettre en haut lieu, afin d’éviter les doublons. Une rencontre sera prévue bientôt avec les Donneurs de Voix pour faire le point sur les nouvelles modalités. **Jean-Claude ALLEHAUX**, qui n’a pas pu être présent ce jour, poursuit la formation des nouveaux Donneurs de Voix et réceptionne les récents enregistrements.

Le merveilleux appareil, lecteur de CD, **VICTOR**, nous pose problème aussi ! Il est prêté gratuitement à l’Audiolecteur qui le souhaite.

Les réparations étaient effectuées par un bénévole de la BS de Draguignan. Dorénavant elles seront prises en charge par la société ACCESS. Le prix de l’appareil passe de 395 € à 445 € ! Nous en sommes au N° 146. Il ne reste que 3 appareils neufs. Il faudrait renouveler le stock. Les appareils se vendent par quatre ce qui représente une somme de 1 780 € !

Agnès SOTTY donne des éléments sur l’évolution de la Bibliothèque Sonore

A l’origine, il y a 50 ans, les Bibliothèques Sonores ne s’adressaient qu’aux déficients visuels. Puis, ont été prises en compte les personnes handicapées des membres supérieurs ne pouvant tenir un livre ou en tourner les pages. Maintenant, ***nos services s’ouvrent à toute personne qu’un handicap empêche d’avoir un accès normal à la lecture.***

Notre public s’élargit donc.

- Une grande partie de l’activité de la BS est tournée vers **les jeunes d’âge scolaire** ayant de graves difficultés d’accès à la lecture. (Problèmes visuels ; dyslexie ou autre trouble **“Dys”**). Un justificatif est nécessaire. **62 élèves**, surtout du niveau collège sont concernés pour cette année 2022/2023. Nous leurs fournissons l’enregistrement des ouvrages du programme de Français demandés par le professeur. Tous les ouvrages des 110 BS sont mutualisés et pour la plupart **téléchargeables** par les intéressés. Les retombées sont très positives.
- Suite à un groupe de discussion sur le thème de **“ la lecture dans les établissements de santé et le médico-social... ;”** un partenariat a été créé entre la Bibliothèque Sonore et les établissements de Suite de Soins de Mangini (Hauteville) et de Fleyriat.

Ghislaine LUGOL parle des finances

Cette année nous avons été gâtés :

- Lors de son concert, Arthémis Musique nous a invités à proposer les programmes et à tenir la buvette pour profiter du bénéfice. Bénévoles, conjoints, amis, furent sollicités pour apporter leur aide.
- Suite à la fusion de 2 clubs Rotary, nous avons bénéficié d’un excédent de trésorerie qui a permis l’acquisition de 4 appareils VICTOR.

- Le Lions Club Spirales nous a soutenus en nous permettant l'achat de 4 écrans d'ordinateurs de plus grande taille, obligatoire pour le nouveau logiciel.

Merci à tous pour leur précieux soutien.

Dépenses principales (pour 2022 depuis le 1^{er} janvier 2022)		Recettes	
Loyer	5 274 €	Subvention Ville de Bourg	1 000 €
Electricité	380 €	Subvention Agglo	500 €
Orange	600 €	Subvention Département	2 400 €
Participation à l'ADV	1 295 €	Bénéfice Concert Arthémis	1 900 €
Achat de CD	765 €	Rotary exceptionnel	1 580 €
Assurances	296 €	Lions Club Spirales	556 €
		Dons des Audiolecteurs	1 869 €
		Cotisations et Dons des bénévoles	960 €
		Dons des Sympathisants	825 €

Le budget prévisionnel est de 13 450 € pour 2023.

Le budget est serré et une nouvelle fois nous n'avons pas participé à l'Assemblée générale de l'ADV par raison d'économie. La participation (avec ateliers) requière 2 nuits d'hôtel, des repas et le trajet.

Interventions diverses :

Madame DUCOS, la doyenne de nos audiolectrices exprime son plaisir à bénéficier des enregistrements. "Je revis, ça m'a changé la vie " dit-elle.

Monsieur CHANEL revient sur la question du loyer. Il est vrai que la plupart des 110 BS de France sont logés gratuitement ; ce qui a été le cas aussi pour Bourg-en-Bresse pendant 30 ans jusqu'à cette décision brutale il y a 4 ans de mettre fin à la convention de mise à disposition gratuite.

Monsieur VIEUDRIN propose de solliciter une aide exceptionnelle au Fonds pour le Développement de la Vie Associative.

Notre ami François DELOGE demande la parole et nous régale comme à son habitude d'un petit texte de sa composition, cette fois sur le thème de la "galère", thème bienvenu puisqu'il s'agit bien de cela avec ce nouveau logiciel ! A quand le régime de croisière ?

Madame GAHWA, conseillère municipale représentant Monsieur Jean-François DEBAT, Maire de Bourg-en-Bresse, excusé, se dit ravie de tout ce qu'elle a entendu. Elle remercie et félicite les bénévoles pour tout ce qui est entrepris et tout le temps passé, pour vaincre l'isolement et répondre aux besoins ou souhaits. Elle ressent dans notre Bibliothèque Sonore une ambiance chaleureuse et le plaisir à apporter de la joie au quotidien.

Madame GAHWA a rappelé que Bourg Habitat avait déjà été sollicité sur la question du loyer, et propose, avec Madame MAITREPIERRE, que la présidente tente elle-même un courrier à Bourg Habitat.

La séance est levée à 16 h 45

Note :

L'obligation qui nous était faite de quitter la MCC impérativement à 17 heures en raison d'un problème de sécurité ce jour-là, nous a fait oublier de donner la parole à Madame Corinne FONTAINE, présidente de l'Association "Les Auxiliaires des Aveugles" et présente à notre assemblée.

Cette association met en relation des personnes déficientes visuelles avec des bénévoles prêts à leur accorder une présence, les accompagner pour des déplacements (promenades, courses, rendez-vous...), du courrier...L'adhésion annuelle est de 40 €.

Contact : 06 16 47 35 41

Site : lesauxiliaires01.fr

Plusieurs de nos bénéficiaires ont déjà pu apprécier les services de cette association et la gentillesse des accompagnants.